

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DES CIMES
tenue le lundi 12 septembre 2022, à 18 heures 30,
en vidéoconférence Teams**

Présences : M^{mes} Stéphanie Beaupré, représentante du Service de garde
Isabelle Biron, directrice
Mylène Bouchard, parent
Bianca Bousquet, parent
Prescilia Dupont-Langevin, parent
Carolyne Jolin, représentante du soutien
Mélanie Larouche, enseignante
Annick Moreau, parent
Nathalie Neault, enseignante

MM. Richard Blondeau, parent
Marc Fortin, enseignant
Dave Lafond, parent

Madame Josée Riverin agit à titre de secrétaire.

1.1 ACCUEIL ET MOT DE BIENVENUE

Madame Isabelle Biron souhaite la bienvenue aux personnes présentes, déclare la séance ouverte et en décrit le déroulement.

1.2 VÉRIFICATION DU QUORUM

La directrice constate que le quorum requis par la loi est atteint.

1.3 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CE22-23-01 IL EST PROPOSÉ par madame Carolyne Jolin que l'ordre du jour suivant soit adopté, tel que rédigé :

- 1.1 Accueil et mot de bienvenue
- 1.2 Vérification du quorum
- 1.3 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Questions du public

Adoptions / Approbations

- 1.5 Adoption de la nouvelle tarification du service de garde
- 1.6 Causeries actives (sorties dans le quartier)

- 1.7 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité

1.4 **QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucun public.

ADOPTIONS / APPROBATIONS

1.5 **ADOPTION DE LA NOUVELLE TARIFICATION DU SERVICE DE GARDE**

Madame Stéphanie Beaupré, responsable du Service de garde, mentionne que le gouvernement du Québec a adopté le nouveau règlement sur la tarification des services de garde et rappelle que le Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (CSSPS) est tenu de s'y conformer. Elle poursuit en spécifiant les modifications apportées aux tarifs selon la fréquentation de l'élève et au coût maximum annuel pouvant être demandé pour les activités vécues durant les journées pédagogiques. En terminant, elle précise le nouveau tarif journalier en vigueur lors de la semaine de relâche.

CE22-23-02 IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Blondeau que la nouvelle tarification des services de garde soit adoptée, telle qu'entérinée par le gouvernement du Québec.

Adoptée à l'unanimité

1.6 **CAUSERIES ACTIVES (SORTIES DANS LE QUARTIER)**

La directrice entretient les membres sur les causeries actives que certains enseignants aimeraient pouvoir effectuer dans le quartier afin de travailler les habiletés de communication en marchant avec leurs élèves aux abords de l'école.

CE22-23-03 CONSIDÉRANT que l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le Conseil d'établissement doit approuver la mise en œuvre proposée par le directeur de l'école des activités éducatives qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT que l'article 89 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la programmation des activités et sorties éducatives doit être élaborée avec la participation des membres du personnel de l'école;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dave Lafond que la tenue de causeries actives soit approuvée, telle que présentée par la direction.

Adoptée à l'unanimité

1.7 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la rencontre se termine à 18 h 45.

La directrice,

La secrétaire,

Isabelle Biron

Josée Riverin